



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

diététiciens

Question écrite n° 50320

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le remboursement des actes effectués par les diététiciens. Alors que ces derniers exercent une profession médicale exigeant un haut niveau de qualification, les actes qu'ils effectuent ne sont toujours pas remboursés par la sécurité sociale. C'est ainsi que de nombreux patients hésitent à avoir effectivement recours à ces professionnels par manque de moyens, alors que la diététique peut se révéler essentielle pour la santé de certaines personnes. Aussi, il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette question et, d'autre part, de lui faire connaître les mesures concrètes qu'elle entend prendre afin d'améliorer le remboursement de ces actes de médecine.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50320

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 2000, page 5024